



| ICAO

**PLAN RÉGIONAL DE MISE EN OEUVRE COMPLET POUR LA
SÛRETÉ ET LA FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE
(PLAN SECFAL AFI)**

**DÉCISIONS AND RECOMMANDATIONS DU TROISIÈME RÉUNION
COMITÉ DIRECTEUR (PLAN SECFAL AFI)**

SC03/Rec 01: *Le Comité directeur demande à la Secrétaire générale de l'OACI de faire une provision dans le budget ordinaire de la prochaine période triennale pour le recrutement du personnel de soutien à la mise en œuvre du Programme SECFAL AFI.*

SC03/Rec 02: *Le Comité directeur demande à la Secrétaire générale de l'OACI de mobiliser les ressources (financières et humaines) au moyen des contributions volontaires ou en nature au niveau des États, des donateurs et des partenaires régionaux et internationaux.*

SC03/Rec 03: *Le Comité directeur charge le secrétariat du Plan*

- a) *d'assurer la coordination nécessaire pour que la République de Namibie soumette la Déclaration de Windhoek et les objectifs corrélatifs au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA de juillet 2016 afin qu'ils les entérinent pour susciter un engagement politique à l'échelle continentale;*
- b) *d'établir un plan d'action et un mécanisme pour la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek et des objectifs corrélatifs.*

SC03/Dec 04: *Pour consolider la structure et le fonctionnement du groupe RASFALG-AFI, le Comité directeur décide :*

- a) *d'exhorter les États africains à désigner de toute urgence des experts dans les domaines techniques cibles du RASFALG-AFI et à soumettre les curriculum vitae des experts proposés au Secrétariat de la CAFAC;*
- b) *d'adopter six domaines cibles et un sous-groupe spécialisé devant s'occuper de la formation en matière de sûreté et de facilitation de l'aviation dans le cadre du RASFALG-AFI;*
- c) *d'adopter un nouvel acronyme, à savoir RASFALG-AFI pour une meilleure communication à la place de l'ancien sigle RASFG-AFI;*
- d) *de demander au Secrétariat d'aligner le programme annuel du RASFALG-AFI sur la Déclaration ministérielle de Windhoek et les objectifs adoptés en avril 2016.*

SC03/ Rec 05: *Le Comité directeur examine le plan d'action et charge le Secrétariat de prendre toutes dispositions utiles pour :*

- a) *Élaborer un mécanisme destiné à mettre en œuvre le plan d'action sur la formation dans le domaine de la sûreté et de la facilitation de l'aviation conforme à la Déclaration et aux objectifs de Windhoek;*
- b) *Élaborer des exigences techniques pour l'apprentissage mixte, la formation assistée par ordinateur et la formation en ligne à l'échelon régional et sous-régional et mettre au point un projet pilote destiné à mettre en œuvre cette initiative;*

- c) *Assurer une coopération accrue, le partage de ressources et des informations entre centres de formation en sûreté de l'aviation (ASTC), notamment la réunion annuelle des directeurs des ASTC dans la région;*
- d) *Faciliter la mise au point de mallettes pédagogiques normalisées sur la facilitation et appuyer les initiatives des États tendant à mettre en œuvre des programmes de formation appropriés dans le domaine de la sûreté et de la facilitation de l'aviation;*
- e) *Consolider des données à partir des exercices d'analyse des besoins de l'ACI et établir des plans d'action correspondants; et*
- f) *Élaborer un descriptif de projet identifiant clairement des domaines précis de soutien, de financement et d'assistance en vue d'éliminer les carences identifiées.*

SC03/Rec 06: *Le Comité directeur examine les informations communiquées et invite les États à soutenir les programmes d'audit USAP-CMA en :*

- a) *signant le Mémoire d'entente (MoU) sur l'USAP-CMA;*
- b) *acceptant les dates proposées par l'OACI pour les activités de l'USAP-CMA;*
- c) *participant à la formation des auditeurs de l'USAP, aux cours de certification ainsi qu'aux séminaires régionaux;*
- d) *détachant des auditeurs USAP-CMA certifiés pour participer comme membres des équipes d'experts à court terme aux audits USAP-CMA; et en*
- e) *sollicitant l'assistance de l'OACI en cas de difficultés dans la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP).*

SC03/Dec 07: *Le Comité directeur charge le Secrétariat du Plan SECFAL AFI :*

- *De soutenir les initiatives conjointes de l'OMD et de l'OACI tendant à améliorer la sûreté et la facilitation des passagers et du fret aérien; et*
- *d'assurer le suivi des activités du groupe d'experts techniques de l'OMD sur la sûreté du fret aérien (TEGACS), du groupe de travail SAFE (SWG), du groupe de travail de l'OACI sur la sûreté du fret aérien (WGACS), du groupe d'experts de sûreté de l'aviation (AVSECP) et du groupe d'experts de facilitation (FALP).*

SC03/Rec 08: *Le Comité directeur exhorte les États africains à prendre part au programme de sûreté au titre d'APEX de l'ACI et à envisager la mise à disposition d'experts pour soutenir ce programme.*

SC03/Rec 09: Le Comité directeur fait siennes les recommandations du Symposium et charge le Secrétariat :

- a) *d'intégrer les recommandations du Symposium dans le programme de travail du Plan SECFAL AFI.*
- b) *de proposer des améliorations pour la tenue à l'avenir des symposiums sur la sûreté et la facilitation de l'aviation.*

SC03/Rec 10: Le Comité directeur:

- a) *Exhorte les États africains à mettre en œuvre la stratégie TRIP de l'OACI afin d'améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation, de prévenir des migrations illégales et d'éliminer le mouvement d'éventuelles personnes non admissibles, de suivre et contrôler les mouvements des terroristes internationaux;*
- b) *Recommande l'informatisation rapide par les États africains des systèmes d'état civil et le renforcement de l'authentification de documents de reproduction, notamment les actes de naissance;*
- c) *Exhorte les États africains à adhérer au PKD de l'OACI pour authentifier les documents de voyage et prévenir la fraude et neutraliser ainsi les activités et les autres formes de criminalité transfrontalière;*
- d) *Préconise la conformité aux dispositions de l'Annexe 9 qui exige que soient communiquées rapidement à INTERPOL des informations exactes sur les documents de voyage volés, perdus et résiliés délivrés par les États afin qu'il les verse dans sa base de données sur les documents de voyage volés et perdus (SLTD).*
- e) *Exhorte les États à doter les frontières terrestres de machines pour lire les données d'identification et promouvoir un arrêt unique aux frontières;*
- f) *Lance un appel aux États africains afin qu'ils prennent part aux activités du groupe technique consultatif de l'OACI sur le programme d'identification des voyageurs de l'OACI (TAG/TRIP); et*
- g) *Demande instamment aux États africains de renforcer leur capacité de mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, notamment la gestion des registres d'état civil, l'émission et la sûreté des documents d'identité et de voyage, les contrôles aux frontières afin de renforcer la lutte contre le terrorisme et le crime transnational.*

SC03/Rec 11: Le Comité directeur charge l'OACI et le Secrétariat de la CAFAC de mener les actions ci-après :

- a) *Changer l'appellation du groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation dont le sigle devient RASFALG-AFI au lieu de RASFG-AFI;*

- b) *Permettre l'accès à certaines composantes des résultats des audits USAP aux fins d'analyse des carences sans toutefois compromettre la sûreté de l'État;*
- c) *Aligner le projet APEX de l'ACI sur le projet CASE de l'UE afin de canaliser les synergies pour l'atteinte des objectifs globaux du Plan SECFAL AFI.*
- d) *Sensibiliser les États au plus haut niveau, y compris les Commissions parlementaires aux objectifs du Plan SECFAL AFI, solliciter le soutien et obtenir un engagement politique adéquat;*
- e) *Élaborer des projets adaptés aux différentes régions AFI et identifier les États devant soutenir leur mise en œuvre.*
- f) *La CAFAC doit envisager la création d'un site web sécurisé pour le partage d'informations sur la sûreté avec l'accord des États sur les modalités, les obligations et responsabilités y relatives;*
- g) *Davantage d'ateliers/cours de formation sur l'UASP-CMA, avec la participation des groupes cibles devraient être organisés;*
- h) *Il faudrait promouvoir/encourager la participation des exploitants aéroportuaires aux réunions du Comité directeur du Plan SECFAL AFI;*
- i) *Il faudrait mettre au point un mécanisme pour une coopération accrue entre centres régionaux de formation en sûreté de l'aviation (ASTC) et promouvoir une plus grande utilisation desdits centres;*
- j) *Il faudrait explorer les voies de coopération avec le Département de sécurité et de sûreté des Nations Unies (UNDSS) et les services aériens humanitaires des Nations Unies (UNHAS) afin de partager les données sur la sûreté disponibles sur le terrain;*
- k) *Le Comité directeur exhorte les États à accorder la priorité aux évaluations du risque afin de contrer les menaces venant de l'intérieur;*
- l) *Il faudrait promouvoir les programmes de formation et sensibiliser davantage au sujet de la cyber sûreté;*
- m) *Il faudrait identifier les risques nés de zones en conflit et recommander les mesures correctrices qui s'imposent;*
- n) *Il faudrait mettre en œuvre un programme de sûreté de l'aviation intéressant le contrôle du trafic aérien (ATC) ainsi qu'un système de gestion; et*
- o) *Il faudrait enfin faire un plaidoyer en faveur d'une allocation adéquate de ressources pour la sûreté du fret aérien.*